



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 16 juin 2022
Procès-verbal n°303**

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
M. Frédéric Bieri (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Excusé : M. Mickael Batista da Silva

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 302 de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2022
2. Communications et échancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapports de la commission de la cohésion sociale des séances du 3 et du 31 mai 2022
- 5a. Rapport de la commission plénière du 23 mai 2022
- 5b. Rapport de la commission des bâtiments du 14 juin 2022 (*point rajouté en début de séance*)
6. Proposition relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 170'000.- pour la création d'une zone de jeux à Gennecy, aux abords du Hobbyland
7. Motion « Réduisons l'éclairage public »
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, excusant l'absence de **M. Batista da Silva**. **Mme Besse Giorgi** propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit le rapport de la commission des bâtiments du 14 juin 2022, qui sera traité en point 5b. Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal.

1. Approbation du PV n° 302 de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2022

Point 2, dernière phrase : « ... en lui faisant également part que le fait d'envoyer un courrier au domicile d'un-e élu-e n'est pas une pratique adaptée ... » : supprimer le « est » qui se trouve devant « n'est pas ».

Point 4b, *Résolution du Conseil municipal concernant les parcelles n°2335 et n°2336 de la commune d'Avully suite à la parution de l'article de la Tribune de Genève intitulé "Genève ouvre sa porte aux gens du voyage" du lundi 9 mai 2022* : **M. Fuser** souhaite qu'il soit mentionné que la résolution a été préparée à l'initiative du groupe Avully 2.0.

Point 10, *Soutien aux associations*, dernière phrase : « ... et l'association **Voix Libres**, afin de choisir à quelle association accorder son soutien. »

Point 10, *Electricité par panneaux solaires* : « Mme **Besse Giorgi** a été contactée par une personne qui travaille avec la pépiniériste du chemin de Chalut et qui **projette de collaborer** avec des habitants ... »

Avec ces remarques, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le vice-président annonce qu'un courrier a été envoyé à Mme Baumgartner en réponse à sa lettre faisant part de ses commentaires et doutes sur le stationnement dans la commune et sur la gestion des déchets. En ce qui concerne le sujet de l'école (+HAU + WC école), **la présidente** précise que les remarques ont été modifiées dans l'échéancier du Conseil municipal à la suite de la séance de la commission des bâtiments du 14 juin 2022. Elle fait savoir que la commission cohésion sociale, scolaire et jeunesse se réunira en septembre.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce :

- que la commune est en discussion avec l'Hospice général pour qu'un appartement de quatre pièces, situé à la route du Moulin-Roget, soit mis à disposition de cette institution afin d'accueillir des personnes ou familles en difficulté. Cette mise à disposition serait limitée dans le temps.
- que, dans le cadre de la question de la création d'une zone de stationnement pour les gens du voyage à la Touvière, M. Antonio Hodgers a répondu à la commune en date du 3 juin, courrier auquel l'exécutif a répondu le 8 juin. **M. Mottet** fait lecture des deux courriers :

Courrier de M. Antonio Hodgers du 3 juin 2022

« Concerne : Aire de passage pour les gens du voyage

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre courrier du 11 mai 2022 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Les Yéniches, Sintés et Rems nomades en Suisse constituent une minorité nationale officiellement reconnue par la Confédération. En 2016, un plan d'action a été établi avec différentes mesures visant à contribuer à la préservation de l'identité culturelle de cette minorité qui a longtemps été discriminée. Les cantons sont notamment invités à développer des aires d'accueil dont l'offre est particulièrement réduite en Suisse romande.

La recherche d'un emplacement pour les gens du voyage de passage fait partie des objectifs identifiés dans le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) dont la première mise à jour a été adoptée par le Grand Conseil en 2019. Depuis plusieurs années, des démarches sont menées par le canton pour mettre à disposition de cette minorité des infrastructures adaptées à son mode de vie. Les réflexions du canton sur les parcelles situées sur le territoire de la commune d'Avully s'inscrivent ainsi dans la continuité de plusieurs campagnes de recherche de sites menées depuis 2011.

Le 12 octobre dernier, je vous informais de l'intention du canton de lancer une étude de faisabilité sur le site de l'ancienne usine chimique « Technoform fine chemical ». J'ai, par ailleurs, pu vous confirmer en novembre 2021, lors d'une rencontre avec votre Conseil administratif, ma volonté d'associer étroitement votre commune pour définir les contours de cette étude. Ces informations ont ensuite été rendues publiques le 15 décembre 2021 dans une réponse du Conseil d'Etat à deux motions du Grand Conseil (M2608 et M 2647), accompagnée d'un communiqué de presse du Conseil d'Etat. C'est, enfin, le 9 mai 2022 que la Tribune de Genève décidait de consacrer un article sur ce dossier. Mes services ont ainsi répondu aux sollicitations de la journaliste en répétant ce qui avait été communiqué quelques mois auparavant par le Conseil d'Etat.

S'il est vrai que le lancement de l'étude de faisabilité a pris du retard, notamment pour mieux cerner auprès des services étatiques les besoins et le programme intentionnel des trois affectations envisagées sur le site, je peux assurer qu'aucune étape décisionnelle n'a été franchie depuis notre dernière rencontre. La séance du 11 mai 2022 avait précisément pour but de vous informer des résultats des investigations préliminaires et de définir avec vous les modalités de la collaboration à venir. La séance n'ayant finalement pas permis d'atteindre ces objectifs, il me paraît important que nous puissions rapidement nous rencontrer pour poursuivre le travail sur ce dossier.

Je suis convaincu qu'une telle rencontre sera de nature à clarifier nos besoins respectifs et à améliorer la communication et le pilotage d'un dossier sensible, qui a manifestement suscité des réactions vives auprès d'Avullyotes.

Mes services prendront contact avec vous pour convenir d'une séance dans les meilleurs délais.

Recevez, Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers administratifs, mes salutations distinguées.

Antonio Hodgers, conseiller d'Etat »

Courrier de l'exécutif du 8 juin 2022

« Gens du voyage à Avully – votre courrier du 3 juin

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous faisons suite au courrier cité en objet, faisant lui-même suite à celui que nous vous avons fait parvenir le 11 mai. Sur la forme, nous nous permettons de relever que la commune d'Avully est (encore) organisée selon le système de Maire et Adjointes et non pas de Conseillers administratifs.

Sur le fond, nous avons pris bonne note, d'une part, que vous estimiez important qu'une séance avec vous ait lieu et attendons donc que celle-ci puisse s'organiser au plus vite. D'autre part, nous retenons avec satisfaction que vous nous assurez « qu'aucune étape décisionnelle n'a été franchie depuis notre dernière rencontre ».

Dans l'attente du suivi en vue d'organiser la rencontre souhaitée par nos deux parties, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de notre parfaite considération.

Cyril Baudin
Adjoint

Vincent Mottet
Maire

Pascal Dethiollaz
Adjoint »

M. Dethiollaz tient à rajouter que **M. Baudin** et lui-même ont rencontré M. Hodgers lors d'une réunion et en ont profité pour lui réitérer leur souhait de le rencontrer, si possible avant les vacances d'été.

M. Baudin fait savoir que ce début d'été sera marqué par nombre de manifestations sur le territoire communal, soit : le 18 juin : finale de la *street youth league* au Hobbyland de Gennecy ; les 25 et 26 juin : 60^{ème} anniversaire de l'Harmonie d'Avully ; le 2 juillet : les Promotions et les 8 et 9 juillet : le GenA festival.

M. Dethiollaz informe :

- que les deux bornes de recharge pour véhicules électriques, situées à la hauteur du 29, route d'Epeisses, sont enfin en service.
- que l'exécutif a reçu un courrier signé de quelques habitants de la route du Moulin-Roget, dans sa partie village, pour signaler les désagréments et les dangers engendrés par le trafic automobile. L'exécutif a reçu les deux personnes à la base de cette démarche pour les entendre d'une part et pour leur exposer les contraintes existantes sur ce tronçon, ce qui ne permet pas de faire des miracles en la matière. Cette route appartient, en effet, à l'Etat. L'exécutif interpellera tout de même l'Etat pour suggérer quelques modifications.
- que la fête nationale aura lieu le dimanche 31 juillet au terrain du Tir-à-l'Arc. L'exécutif compte sur la présence en masse des membres du Conseil municipal.

4. Rapport des séances de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse des 3 et 31 mai 2022

Mme Carmona, présidente de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse, résume le rapport de la séance du 3 mai : l'association *Swiss Green Projects* a été présentée à la commission, ainsi que son projet particulier d'installer des kiosques à eau permettant aux populations pauvres des Philippines et de l'Indonésie d'accéder à l'eau potable. L'association *Mate Cocido*, qui a réalisé de nombreux projets au bénéfice d'enfants en Argentine, cessera ses activités en septembre 2022 à la suite du départ à la retraite de son coordinateur qui travaille sur place depuis plus de 20 ans.

Mme Carmona résume ensuite le rapport de la séance du 31 mai : l'association Voix Libres existe depuis 30 ans et s'occupe de trois projets : les enfants des mines à Posito, les microcrédits destinés aux femmes sur tout le territoire bolivien pour qu'elles puissent gagner leur vie et l'autonomie alimentaire consistant à planter des arbres fruitiers dans les villages les plus pauvres de la région de Posito. **M. Philippe Ladermann** a présenté le centre de formation de Pô, au Burkina Faso, qui est une école privée enseignant des branches techniques (couture et agriculture biologique) à plus de 200 élèves jusqu'au niveau du CFC. La commission a discuté de financement, décidant de maintenir la subvention de CHF 7'000.- pour l'association Burkina et celle de CHF 5'000.- pour l'association Voix Libres.

La volonté de la commission est de financer à part égale deux associations. Une prochaine séance est prévue en septembre 2022 pour attribuer le solde restant et discuter de l'aide envisagée pour 2024.

M. Baudin relève que certains éléments des discussions qui ont été évoqués lors de la commission manquent au procès-verbal, ce qui ne facilite pas, pour lui, une vision du futur et donc une orientation stratégique. **M. Fuser** rappelle que les rapports des commissions sont l'outil de travail du Conseil municipal, car c'est sur la base de ceux-ci que le Conseil municipal peut se prononcer. **M. Dethiollaz** conseille de modifier le rapport, si tous les membres de la commission l'estiment nécessaire. **M. Gandolfo** propose quant à lui que le Conseil municipal se prononce sur les différents points abordés par la commission. **M. Fuser** ne souhaite pas que le Conseil municipal prenne une décision sur l'arrêt complet de la subvention pour l'une ou l'autre association, ce qu'il estime inadéquat. Les associations ne peuvent souvent pas survivre sans la subvention de la commune. **M. Bieri** constate que la commission a émis des propositions concernant des financements accordés aux associations et a pris des décisions, qu'il faut voter, sans revenir en arrière. **Mme Carmona** rappelle que la commission a parlé de diminution de la subvention et non pas de suppression, aucune décision n'ayant encore été prise à ce sujet. L'objectif de la commission est plutôt que le Conseil municipal puisse décider en début de législature, et pour sa durée, quelles causes soutenir et comment le faire. **Mme Keiflin** conclut en rappelant que la commission se réunira en septembre pour discuter de ces divers points et qu'il sera alors temps d'aviser.

Par 10 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, le Conseil municipal décide que la subvention pour l'association Burkina soit diminuée à compter de 2024.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide ensuite d'octroyer une subvention de CHF 5'000.- à l'association Voix Libres.

5a. Rapport de la commission plénière du 23 mai 2022

M. Fuser rappelle que le but de la séance de la commission plénière du 23 mai était de présenter au Conseil municipal les principales orientations et les objectifs centraux sur lesquels l'exécutif souhaite concentrer ses efforts lors de cette législature 2020-2025. Ce programme de législature représente une feuille de route directrice et non pas un programme électoral. Il ne fera pas l'objet d'un bilan en fin de législature, mais devrait permettre au Conseil municipal de travailler avec l'exécutif. **M. Fuser** remercie l'exécutif d'avoir présenté sa vision au Conseil municipal.

5b. Rapport de la commission des bâtiments du 14 juin 2022

Mme Besse Giorgi, remplaçante du président de la commission, résume le rapport de la commission des bâtiments du 14 juin 2022 : la commission a repris les rapports des dernières séances de la commission et du Conseil municipal, afin de se remettre en mémoire les décisions prises et les éléments en suspens. Trois sujets datant de la séance de la commission du 23 février ont été identifiés :

1. Amélioration du bilan énergétique des bâtiments de l'école : **M. Baudin** a fait savoir que les luminaires d'accès aux bâtiments sportifs ont été changés au bénéfice d'ampoules LED, ainsi que les éclairages de l'école. La commission a décidé de ne pas demander de travaux supplémentaires, les changements de luminaires seront certainement envisagés lors de travaux plus importants dans le cadre du plan climat 2030.

2. Modification du WC enseignants du rez-de-chaussée de l'école pour un accès aux personnes handicapées : les travaux sont terminés.

3. Remplacement de l'enrobé bitumineux du grand préau de l'école : la commission a jugé qu'il n'était pas nécessaire de refaire la totalité de l'enrobé bitumineux du grand préau, estimant que des travaux ciblés pourraient être entrepris si les racines de certains arbres devenaient dangereuses pour les enfants. **M. Baudin** a informé que le rapport HAU sera toujours une référence, lorsque différents travaux seront entrepris dans le futur. Il a également annoncé que parmi l'ensemble des bâtiments communaux qui sont anciens et donc plus aux normes actuelles, l'exécutif se concentrait sur le bâtiment abritant la bibliothèque, les locaux dits du GenA et la salle de judo. La commission sera tenue informée de l'avancement des projets et se réunira à nouveau cet automne. Enfin, **M. Baudin** a fait savoir qu'une nouvelle classe sera ouverte à la rentrée 2022 et que la piscine sera fermée durant les vacances estivales pour son entretien. **M. Fuser** remercie **Mme Besse Giorgi** pour avoir remplacé le président de la commission lors de cette séance, ainsi que pour son rapport.

6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 170'000.- pour la création d'une zone de jeux à Gennecy, aux abords du Hobbyland

Vu le besoin identifié de créer sur le territoire de la commune d'Avully un espace dévolu aux activités ludiques et sportives, en particulier pour les adolescents et adultes,
vu les initiatives et travaux menés par le Conseil municipal afin de trouver une solution concrète à ce besoin, notamment à travers sa commission culture, sports et loisirs qui a abordé ce sujet à 5 reprises depuis 2020,
vu les offres rendues par les différents corps de métier et intervenants,
vu la très grande volatilité de la situation économique globale actuellement et les incertitudes liées à celle-ci quant aux prix et aux délais de livraison des matériaux et du matériel,
vu qu'il convient dès lors de prévoir un montant de divers et imprévus en rapport avec les incertitudes décrites,
vu le projet établi par l'administration communale sur la base des éléments et chiffres retenus (annexés) pour mener ce projet à son terme,
vu la demande d'autorisation de construire qui devrait être déposée après l'adoption et la validation par le département de la présente,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. De réaliser les travaux pour la création d'une zone de jeux à Gennecy, aux abords du Hobbyland, une fois l'autorisation de construire délivrée par les autorités compétentes.
2. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 170'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.

3. *De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense finale au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien, estimée à 2023.*
5. *D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 170'000.-*

Cette proposition est approuvée par 13 voix « pour » (unanimité des membres présents).

7. Motion « Réduisons l'éclairage public »

M. Fuser précise que la motion a été initiée par le groupe Avully 2.0 et que son but est de faire avancer le projet de la réduction de l'éclairage public. Il rajoute que cette motion est en phase avec l'approvisionnement en énergie du plan directeur cantonal et du plan climat 2030. Il existe une association à but non lucratif, *Dark-Sky Switzerland*, qui donne des informations sur l'utilisation harmonieuse de la lumière artificielle, à laquelle l'exécutif pourra s'adresser. **Mme Carmona** est dérangée par le mot « supprimer » dans le point 1 : « d'étudier le projet de supprimer ou réduire dans sa totalité ou presque l'éclairage public ... ». « Réduire l'éclairage public » lui paraît suffisant. **M. Dethiollaz** estime que les deux possibilités, soit supprimer et réduire, doivent être étudiées, car supprimer peut aussi signifier supprimer un éclairage sur deux. La réduction de l'éclairage public nocturne a un impact financier sur la commune (environ CHF 100'000.- à 200'000.-) et ne pourra pas être envisagé avant 2024. **M. Fuser** précise que cette motion ne comporte aucune contrainte de temps pour réaliser la réduction de l'éclairage public. La seule obligation de l'exécutif, qui figure dans le règlement du Conseil municipal, est de revenir auprès de celui-ci avec des propositions ou des informations. **M Mottet** apprécie qu'aucun délai ne soit fixé. **Mme Besse Giorgi** s'interroge : si l'exécutif mandate une entreprise privée pour étudier le projet, le Conseil municipal devra-t-il voter à ce sujet ? **M. Dethiollaz** répond que tout dépend du coût de l'étude et que s'il existe des lignes budgétaires qui permettent de prendre en charge l'étude, elle pourra être faite sans l'aval du Conseil municipal et le montant sera pris dans le budget de fonctionnement 2022, validé à l'automne 2021.

Réduisons l'éclairage public

Considérant :

1. *l'impératif urgent de protéger la faune et la flore de nos écosystèmes,*
2. *les effets indiscutables de la lumière sur la santé humaine, notamment sur le sommeil,*
3. *la nécessité de limiter l'usage d'énergies, notamment d'électricité,*
4. *la possibilité technique et la relative facilité à la mise en place,*
5. *les réductions de nuisances périphériques que cela engendrera automatiquement,*
6. *que de nombreuses Communes du Canton, y compris d'importance, ont franchi le pas.*

le Conseil municipal prie Monsieur le Maire :

1. *d'étudier le projet de supprimer ou réduire dans sa totalité ou presque l'éclairage public à l'année en prenant en compte l'ensemble des besoins et impacts, et en mandatant au besoin qui il jugera nécessaire,*
2. *de prendre contact avec les institutions adéquates pour évaluer la pertinence et/ou la possibilité d'installer des détecteurs de mouvements et, si nécessaire, des sources d'éclairage annexes comme p.ex. des luminaires intelligents, afin de garantir le confort et la sécurité lors de déplacements nocturnes piétonniers des habitants,*
3. *d'effectuer auprès de la population toute la communication nécessaire en temps voulu afin que la mesure soit bien comprise,*
4. *de tenir informé le Conseil municipal à chaque étape de l'avancement du projet.*

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La réduction de la pollution lumineuse nocturne représente notamment une solution indiscutable dans la favorisation des migrations de la faune et la protection des insectes à l'heure où leur déclin est scientifiquement reconnu. En outre, nous sommes convaincus que les effets collatéraux comme le gain de calme et la réduction automatique de la vitesse lors de déplacements nocturnes de cette mesure engendreront une amélioration de la qualité de vie, en plus de répondre aux impératifs d'économies d'énergie liés à l'urgence climatique et représenteront par conséquent, une opération favorable pour notre Commune.

Cette proposition est approuvée par 13 voix « pour » (unanimité des membres présents).

8. Questions orales / écrites

La présidente n'a reçu aucune question écrite.

Décisions de l'AG de l'ACG soumises au droit d'opposition des conseils municipaux

M. Maison aimerait savoir quelles sont les possibilités que le Conseil municipal reçoive plus rapidement les décisions de l'AG de l'ACG soumises au droit d'opposition des conseils municipaux. **M. Dethiollaz** explique que les décisions sont toujours transmises au Conseil municipal selon le délai référendaire (45 jours), c'est-à-dire assez tôt pour que celui-ci puisse en prendre connaissance lors d'une de ses séances. Si cependant, une décision parvenait à l'exécutif demain, alors que la prochaine séance du Conseil municipal est en septembre, la décision serait immédiatement transmise au Bureau, qui est le lieu de rassemblement de ce type d'informations. **M. Dethiollaz** évoque la décision de l'AG de l'ACG du 6 avril 2022 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022. Il rappelle qu'elle a été non seulement transmise au Bureau, mais que des explications ont été données, notamment sur la façon de s'y opposer. Il y avait, en effet, matière dans cette décision à ce que certains conseils municipaux s'y opposent. Il a même proposé que le secrétaire général vienne en appui pour rédiger la résolution nécessaire à l'opposition, si l'un ou l'autre groupe souhaitait s'opposer à cette décision. **M. Dethiollaz** estime que le laps de temps entre le Bureau et la séance du Conseil municipal semble suffisant pour préparer une opposition, mais il regardera toutefois s'il existe des moyens plus rapides pour transmettre les décisions de l'AG de l'ACG. **M. Fuser** était présent à la séance du Bureau au cours de laquelle la décision de l'AG de l'ACG concernant les personnes sans abri a été évoquée et il estime quant à lui avoir été incité à ne pas aller de l'avant dans la volonté de s'opposer à cette décision. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mai précise, de plus, qu'il est très difficile de rédiger une résolution sur le siège. Il tient à dire que l'exécutif était au courant qu'il y aurait un grand nombre de communes qui s'opposeraient à cette décision. S'il comprend que le Bureau est un lieu où débattre de certains sujets, il n'en demeure pas moins que si le Conseil municipal avait la possibilité de recevoir les décisions de l'AG de l'ACG un peu à l'avance, les membres du Bureau pourraient participer à la séance avec des sujets déjà travaillés. **M. Dethiollaz** maintient ses propos, répétant que l'exécutif a clairement communiqué à propos de la décision concernant les personnes sans abri. **M. Mottet** insiste sur le fait que l'exécutif n'a absolument aucune volonté d'influencer le Conseil municipal dans un sens ou dans un autre, chacun ayant son propre rôle à jouer. L'exécutif transmet au Conseil municipal les informations qu'il reçoit, comme il doit le faire. **M. Bieri** faisait partie du Bureau en tant que vice-président et il confirme que l'information a été transmise, puisqu'il l'a lui-même transmise à son groupe et qu'elle a fait l'objet d'une discussion. **M. Maison** revient sur les termes de sa question, qui étaient d'obtenir, de manière générale, les décisions de l'AG de l'ACG plus tôt afin de pouvoir en discuter et non pas de polémiquer sur la décision de l'ACG du mois d'avril.

Filets de badminton et de volley-ball

A une question de **Mme Besse Giorgi** souhaitant savoir si les filets de badminton et de volley-ball seront installés à nouveau dans le préau pour les vacances scolaires de cet été, **M. Baudin** répond qu'il s'occupera de le faire installer, quand bien même il faut reconnaître que son utilisation a été très réduite l'an dernier. **Mme Besse Giorgi** le remercie.

9. Divers

Commission « Vie locale et économie de proximité »

Mme Keiflin a constaté que la commission « Vie locale et économie de proximité » ne s'est pas réunie depuis le début de la législature. Elle estime qu'il serait utile de la convoquer, même s'il semble ne pas y avoir beaucoup de sujets à traiter. **M. Deléchat**, président de la commission, prendra contact dans ce but avec **M. Dethiollaz**.

Repas de soutien de l'association Burkina

Mme Jendoubi annonce que l'association Burkina organise le 12 novembre un repas de soutien en faveur du Burkina Faso. Les conseillers municipaux sont invités à la soutenir par leur présence ce soir-là ou même, à donner un coup de main pour l'organisation de cette soirée.

Suppression des véhicules thermiques

M. Fuser s'interroge, au vu des dernières nouvelles qui circulent dans le monde et de la part du Conseil d'Etat, soit la suppression des véhicules thermiques dans un délai assez rapide. Ne serait-il pas judicieux de relancer rapidement l'étude pour l'installation de nouvelles bornes de recharge électrique dans le village, en plus des deux qui viennent d'être posées ? **Mme Carmona** se demande s'il ne conviendrait pas d'abord d'obtenir des statistiques sur l'utilisation qui sera faite des bornes de recharge existantes, avant d'avancer dans cette voie. **M. Fuser** estime que des statistiques concernant l'utilisation actuelle des bornes de recharge électrique n'auront aucune pertinence par rapport au nombre de véhicules électriques qu'il pourrait y avoir dans 5 ans. **M. Dethiollaz** prend bonne note de la question et répondra ultérieurement.

La séance est levée à 20h35.

Questions du public

La Présidente

Le Secrétaire